

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER LA TAILLADE

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 2 mars 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence ;
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation ;
- Sophie RONDEAU, adjointe en charge de l'environnement, de la participation citoyenne, du développement durable et des espaces verts ;
- Salem ERCHOUK, adjoint en charge de la Cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la ville ;
- Isabelle BALLIGAND, conseillère municipale déléguée à l'éducation à l'environnement, à la protection animale et à la ville à énergie positive.

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. Il présente Sophie Rondeau, adjointe de quartier et présidente du Conseil communal I, ainsi que Isabelle Balligand, élue de proximité du secteur 2, comprenant les quartiers de La Taillade, mais également de Saint Genès et Émile Zola. Il salue la présence de François Jestin, Mathieu Joyon et Salem Erchouk.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains a envoyé le questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 37 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants.

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire rappelle qu'Isabelle Balligand est l'interlocutrice privilégiée des habitants du quartier La Taillade pour toutes les questions liées au quotidien et qu'elle assure des permanences mensuelles. La prochaine permanence aura lieu le vendredi 26 mars de 9h30 à 11h30 dans la salle périscolaire de l'école élémentaire Gambetta.

Le Maire salue la présence d'André Scotto, président du comité de quartier de La Taillade et plusieurs membres. M. Joël Valée, président de l'association des commerçants de la barrière Pessac – Bordeaux - Talence, était présent également.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur le recours à la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien : un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Cette année, le service Allo Talence a recensé plus de 115 signalements sur le quartier de La Taillade, pour 98 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

M. le Maire précise que, si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou de mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire indique qu'un nouveau commissaire sera nommé très prochainement. Il salue le travail du précédent commissaire, qui a contribué à améliorer la présence des policiers sur le territoire.

Il souhaite par ailleurs faire état des chiffres sur la délinquance en 2021, à l'échelle du département, chiffres qui ont été communiqués par la Préfète en conférence de presse fin janvier. Il y a des chiffres encourageants, avec notamment la baisse des atteintes aux biens : baisse de 10,2% des vols de véhicules, baisse de 17,6% des vols violents sans arme et enfin baisse de 10,9% des cambriolages. De même, la délinquance imputée aux mineurs non accompagnés, qui était une véritable source de préoccupation en 2020, a chuté de 58%.

D'autres chiffres sont quant à eux plus préoccupants, comme la recrudescence des coups et blessures volontaires, en augmentation de 17,5%. Une hausse soutenue par les violences intrafamiliales, en lien avec les confinements, qui ont progressé de 28,7%.

La préfète a également rappelé l'arrivée en 2021 d'effectifs supplémentaires en Gironde, avec 150 policiers supplémentaires qui ont été affectés dans notre zone, les 45 restants arriveront en avril prochain. De même, un effort important a été fait sur les points de deal, conformément à des priorités nationales.

M. le Maire rappelle que la délinquance à Talence est sensiblement la même que dans les autres villes de la métropole, ni plus ni moins. Sans communiquer de chiffres précis, les tendances statistiques font état d'une légère augmentation des cambriolages depuis le mois de novembre, contre une baisse des vols roulottes ou à la tire. Aussi, si aucune infraction à main armée n'a été constatée, on dénote une hausse importante des interpellations en matière de trafic de produit stupéfiants.

La réorganisation des horaires de la Police nationale a permis elle aussi de renforcer la présence des forces de l'ordre sur le territoire.

M. le Maire informe qu'un million d'euros sera investi par la Ville chaque année, pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité sur la durée de la mandature. Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

Salem ERCHOUK présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 avec notamment l'accroissement et la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant de 2 médiateurs supplémentaires : travail d'anticipation et d'orientation ;
- En augmentant les actions de prévention avec les associations ;
- En mettant en œuvre le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général.

Le Maire poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin d'ici la fin du mandat.

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires sera implantée dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire.

Le Maire souligne l'importance d'une étroite collaboration entre tous les acteurs de police sur le territoire, avec des efforts consentis à chaque niveau. C'est pourquoi la municipalité va doubler le nombre de policiers municipaux d'ici 2026, en commençant par quatre nouveaux recrutements cette année. Le Maire affirme également une tolérance zéro accordée dorénavant pour les dépôts sauvages, avec une verbalisation systématique dès lors que les contrevenants sont identifiés.

Un riverain demande s'il est nécessaire d'augmenter la vidéoprotection si les effectifs de la Police municipale augmentent dans le même temps. M. le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit là de

vidéoprotection et non de vidéosurveillance. C'est donc un outil qui s'inscrit dans la complémentarité des effectifs présents sur le terrain.

Une autre habitante s'interroge sur l'éclairage public la nuit, en citant une dame qui s'est faite poursuivre dans les rues la nuit. Elle pose la question de l'utilisation de l'éclairage en LED avec des détecteurs de présence.

M. le Maire affirme dans un premier temps que l'éclairage en LED a été déployé sur 98% du territoire talençais. Elle figure d'ailleurs parmi les premières villes de France à l'avoir fait. Concernant les capteurs, la Ville a missionné un bureau d'étude afin de trouver des solutions technologiques pour obtenir un compromis entre la coupure totale de l'éclairage, la prise en compte du sentiment d'insécurité et la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il rappelle toutefois les économies réalisées via ce dispositif, ainsi que la préservation de la biodiversité et de la faune.

Des problèmes de sécurité ont également été soulevés concernant les abords du Auchan, sur le cours Gallieni, ou du collège Henri Brisson. Sur le sujet, M. le Maire assure qu'un effort de tous les acteurs sur le terrain est nécessaire. Des plots ont par ailleurs été déployés en face du collège et la Ville a demandé au Auchan de réaliser des aménagements pour éviter les squats, ce dernier s'y étant engagé.

Les nuisances des chiens dans le square des Malerettes fait aussi l'objet de contestation. Là aussi Isabelle Balligand assure que la Police municipale est déjà intervenue à plusieurs reprises. M. le Maire s'interroge plus largement sur la question de l'occupation des Malerettes afin de lui trouver une autre vie.

Questions / Réponses

Question de la dangerosité de l'avenue Paul Bert. Les personnes qui arrivent de la rue du 14 juillet ne respectent pas la priorité à droite et la vitesse y est excessive.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un secteur aménagé en zone 30 avec donc automatiquement, selon la réglementation imposée par Bordeaux Métropole, priorité à droite aux intersections, dont l'intersection 14 juillet / Paul Bert. Même avec une signalisation adaptée, les comportements des contrevenants peuvent perdurer, d'où l'opportunité des contrôles routiers par la Police municipale :

- Contrôle de vitesse avec radar ;
- Contrôle du respect du stop et des priorités à droite. Tout contrevenant s'expose à une amende de 4ème classe de 135 € et à un retrait de 4 points de permis.

Les habitants peuvent également se rapprocher de leur Conseil communal pour demander l'implantation d'un radar pédagogique à cet endroit.

Question des nuisances liées aux horaires des trains, klaxon, temps d'arrêt sur la voie ferrée.

M. le Maire assure que dans le cadre du programme de résorption des Points Noirs Bruits sur l'agglomération bordelaise, SNCF Réseau développe la construction d'écrans de protection phonique bas carbone, comme ceux récemment installés à Talence au niveau de la rue Fernand Izer.

La halte sera desservie par les TER de la ligne Bordeaux-Le Verdon et les TER diamétralisés Libourne - Arcachon, soit au total 4 trains par heure et par sens à terme, avec un potentiel de fréquentation estimé à 4 000 montées et descentes par jour à l'horizon 2030.

Question sur la stratégie contre les cambriolages ?

M. le Maire indique que le plan de lutte contre les cambriolages est l'axe prioritaire d'actions affirmées dans le cadre du CLSPD. Ces actions sont déclinées dans le plan prévention sécurité sur la durée du mandat :

- Doublement des effectifs PM au terme du mandat pour renforcer la présence de terrain. Cette année, 4 nouvelles recrues seront opérationnelles en mai pour créer une brigade de nuit en service jusqu'à 1h afin de sécuriser les habitations et commerces ;
- Extension de la vidéoprotection, outil complémentaire de prévention de la délinquance, aide indispensable pour les services enquêteurs ;
- Unification du commandement PM / ASVP pour la participation de tous les effectifs à l'effort de sécurisation et à la prise de contact auprès des habitants et des commerçants ;
- Rappel du dispositif opérationnel : opération tranquillité absence (OTA) qui prévoit une surveillance par la police municipale ou nationale de son habitation durant son absence. Il faut pour cela s'inscrire sur le site de la ville, rubrique sécurité, ou à la police municipale avenue Espeleta.

Question du sentiment d'insécurité lié à l'extinction de l'éclairage public à partir de 1h du matin.

M. le Maire indique qu'aucune statistique ne démontre la corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. La ville a néanmoins équipé l'ensemble de ses points lumineux d'ampoules à LED, moins énergivores et permettant, si la solution était retenue, le rétablissement en partie de l'éclairage public nocturne avec des variations d'intensité afin de respecter la faune nocturne et de jouer sur le sentiment d'insécurité relayé. Un bureau d'étude mandaté pour cela accompagne la Ville dans sa décision.

Question sur un éventuel déploiement de vidéosurveillance dans le quartier ?

M. le Maire rappelle que la ville de Talence s'est équipée d'un dispositif de caméras filmant l'espace public. Il s'agit de vidéoprotection et non vidéo-surveillance. Le but de ce dispositif est de dissuader les éventuels contrevenants et de constituer une aide à la résolution pour les enquêtes judiciaires.

Dans le cadre du plan prévention-sécurité, il est prévu l'implantation de 30 caméras supplémentaires sur tout le mandat, en augmentant les périmètres vidéoprotégés de manière à couvrir :

- Les secteurs et lieux d'occurrences délictuelles ;
- Les carrefours et giratoires stratégiques d'entrée de ville ou de quartier ;
- Protéger les espaces vulnérables (parvis établissement d'enseignement, parc publics).

Le secteur La Taillade est déjà équipé avec 2 caméras filmant l'intégralité de la passerelle Sainte-Marie. Le quartier sera concerné par plan d'extension. Une demande a été faite à la Préfecture en ce sens.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. Jestin, adjoint au Maire en charge notamment de la voirie, précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

En 2021, 981 mètres de linéaire de trottoirs ont été réalisés pour un montant exceptionnellement élevé de 203 657€.

Questions / Réponses

Question sur la rue de Lorraine, devenue un axe de délestage pour éviter la barrière de Pessac. Pourrait-on mettre un dos d'âne à l'entrée qui éviterait que les gens prennent leur accélération de vitesse et revoir le plan de circulation ?

M. Jestin précise qu'une réunion sur la circulation dans le quartier est prévue le 31 mars prochain, salle Mozart. Des propositions seront faites pour empêcher le contournement de la barrière de Pessac. Concernant le dos d'âne, il en existe déjà dans la rue, cela reste donc compliqué d'en aménager de nouveaux.

Question sur le manque de visibilité au carrefour de la rue Léon Say et le cours du Marchal Galliéni, à cause des véhicules stationnés.

M. Jestin assure que pour la rue Léon Say, le stationnement a été placé en retrait mais reste important pour la survie des commerces. Il faut donc s'engager avec prudence. Pour mémoire le tourne à gauche a été interdit pour cette raison-là.

Concernant le cas de la rue Emile Zola, une réunion sur la circulation dans le quartier a été fixé le 31 mars. Les propositions présentées ce jour-là devraient apporter une amélioration à ce problème.

Question sur la ZFE : Est-il confirmé que les véhicules Critair 4 seront bannis fin 2022 et les critair 3 fin 2023 ?

M. Jestin indique qu'un travail est en cours à la métropole mais que rien n'est clairement arrêté à ce jour. Des annonces prématurées ont été faites par des élus bordelais. Le maire de Talence suit avec attention ces travaux. Il faut d'abord ne pas se précipiter et ensuite trouver des modes d'accompagnements en cas de décision de ce type. Rappeler tout de même que la métropole a une majorité politique qui prendra la décision au final. Talence portera une ZFE pour les camions pour 2026.

Question de l'état des trottoirs, notamment de la place Albert Thomas au cours Gallieni, ainsi que de la rue du XIV Juillet.

M. Jestin indique qu'il n'est pas prévu de réfection à ce jour car malheureusement nous avons des trottoirs en moins bon état que cela. La métropole ne nous octroie en moyenne qu'un km de trottoir rénové par an alors que la commune compte 120 km de voirie. Nous allons néanmoins passer voir pour vérifier la situation.

Réflexion sur la mauvaise desserte de Talence Nord pour aller au centre-ville.

M. Jestin indique que la Délégation de Service Public Transports sera réattribuée en 2023. Dans ce cadre la Ville a demandé la liaison du centre-ville au quartier par un bus en direct, sans rupture de charge. La municipalité a donc fait remonter cette problématique à Bordeaux Métropole mais on ne peut pas garantir que cela sera pris en compte.

Question du bilan de l'extension du stationnement réglementé dans le quartier ?

L'adjoint au Maire en charge du stationnement affirme que plus de 1000 verbalisations ont eu lieu dans le quartier en 2021. Il sera difficile d'aller plus loin sauf à passer à une seule voiture par foyer. Mais nous sommes très loin d'un consensus sur ce point et surtout la desserte en transports en commun n'est pas suffisamment performante pour envisager cela.

Question de la possibilité de revoir à la hausse les quotas de cartes de stationnement pour les invités pour les habitants de ces zones réglementées ?

M. Jestin assure que la ville a déjà beaucoup fait évoluer la situation grâce à la zone bleue. Il apparaît difficile d'apporter d'autres réponses complémentaires sauf à passer à une seule voiture par foyer, ce qui est loin de faire l'unanimité. Les riverains bénéficient de cartes visiteurs à hauteur de 5 hebdomadaires et 5 journalières ce qui correspond à 35 jours de stationnement offert, en plus du mois de gratuité du 14 juillet au 15 août, soit un total de 60 jours.

Question de la dangerosité du double-sens cyclable rue du IV Juillet ?

M. Jestin précise qu'il s'agit d'une norme métropolitaine qui implique un double sens vélo dès qu'il y a un sens unique. Les retours métropolitains indiquent qu'il y a très peu d'accidents lourds et la démarche de la métropole est de considérer que lorsqu'il y a un sentiment d'insécurité, il y a une plus grande vigilance de la part des usagers. Concernant l'insécurité des piétons, les services municipaux restent très attentifs et font le maximum en matière de sécurité dès qu'ils en ont la possibilité.

Question de la mise en place d'une matérialisation visible au sol pour la circulation des vélos, surtout en cas de chaussée étroite et à sens unique (exemple rue du 14 juillet vers la barrière Saint Genès) ?

M. Jestin indique qu'il y a déjà des logos au sol dans les parties à sens unique de la rue Paul Bert. Il n'est cependant pas prévu à ce jour de marquage supplémentaire.

Question des sens de circulation dans le quartier.

M. Jestin note que les rues de ce quartier ont été mises en sens unique car la largeur de voie ne permettait pas de se croiser dans des conditions de sécurité optimales ou pour ajouter une file de stationnement. Le sens des rues a quant à lui été défini par les riverains lors de réunions de concertation. Toute modification de ce plan de circulation doit impérativement passer par une consultation de l'ensemble de ce quartier.

Question de la circulation avenue Paul Bert et la densification de la population avec la construction des deux nouvelles résidences rue Redeuilh : Quel projet pour réduire le flux ?

L'adjoint au Maire en charge de la circulation informe qu'un aménagement va bientôt voir le jour pour diminuer le shunt du cours Gallieni. Ceci aura pour effet de sensiblement diminuer la circulation sur cet axe. Le plan de circulation autour des nouveaux projets immobilier sera étudié à la fin des travaux.

Un habitant remarque le manque de visibilité du sens interdit de la rue Léon Say et la nécessité de mettre un miroir. M. Jestin répond que suite à un accident causé par la présence d'un miroir, ces dispositifs ont été supprimés sur le domaine public par la réglementation .

III. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier La Taillade, correspondant au secteur 5, les bennes sont installées aux abords de la salle Boris Diaw. Le prochain passage ayant lieu le vendredi 11 mars (8h-19h).

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville qui récupèrent près de 850 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour. En 2021, une quarantaine de procès-verbaux a été dressée par les agents municipaux pour des dépôts sauvages.

Questions / Réponses

Question du nettoyage plus régulier des caniveaux par une balayeuse mécanique :

M. le Maire informe que le service propreté va se doter d'une balayeuse auto-portée supplémentaire qui permettra de doubler les capacités de balayage mécanique.

Question de la réalisation d'une campagne pour inciter les Talençais à rentrer leurs poubelles vides :

M. le Maire le déplore mais indique que les riverains qui laissent systématiquement leur poubelle à demeure sur le trottoir habitent généralement dans une échoppe, sans jardin ni cour et qu'ils n'ont pas d'endroit à l'intérieur pour stocker leurs poubelles, ce qui génère forcément des nuisances. Concernant les résidences qui ne respectent pas les dates de rentrée et sortie des poubelles, cela se justifie par le fait que la personne en charge de cette mission n'est pas présente tous les jours sur la résidence et travaille sur d'autres résidences.

Question de l'hygiène de la rue du Quatorze Juillet et de ses alentours qui vient parfois obstruer les bouches d'égout :

M. le Maire précise que le passage du souffleur et de la balayeuse mécanique a été programmé pour la semaine 9 sur l'ensemble de la rue du 14 juillet.

Question de l'absence de conteneur à verre dans le quartier :

M. le Maire indique qu'il existe six bornes à verre à proximité du cours Gallieni ; deux sont situées sur la commune de Talence au rond-point de la Médoquine, une est située à l'angle des boulevards et de la rue Beaulieu, deux sont situées coté Bordeaux rue Campeyrat, à 500 mètres d'Auchan et enfin une dernière borne est située rue Sergent Henri.

Il existe un plan détaillé sur le site de la métropole à l'adresse suivante www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Mieux-jeter/Bornes-de-collecte-du-verre.

Question de l'absence de passage de véhicules de nettoyage :

Le Maire informe que l'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les services municipaux, quant à eux, réalisent a minima un passage mensuel dans chaque rue talençaise. Le prochain passage dans le secteur est programmé pour la semaine 4.

Il précise cependant que ce rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles (perturbations des effectifs avec les cas contact et les cas Covid), un passage de la balayeuse est reprogrammé depuis début janvier.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Mme Rondeau présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville, une ville rue végétalisée est une rue ville plus apaisée ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur. Ils sont souvent au cœur des échoppes. Au niveau de la Ville, l'objectif est d'arriver à 110 hectares et de végétaliser 100% des écoles et des crèches. La Ville va travailler sur la cour oasis, la plantation d'arbres fruitiers ainsi que la végétalisation des bancs.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementales dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Questions / Réponses

Réflexion générale sur le parc Triaire

Mme Rondeau assure que le parc municipal est entretenu. Des arbres morts ont été coupés et vont être remplacés. Un jardin a un cycle de vie au rythme des saisons. Contrairement à un parc classique le Parc Triaire est un bois de type III, c'est à dire qu'il est en autogestion partielle permettant à la végétation de s'autoéquilibrer.

Le bassin a été rebouché suite à la demande des riverains et est désormais une zone végétalisée. Une étude de la ligue protectrice des oiseaux, demandée par la Ville pour la gestion des eaux de ce parc, est en cours.

Ce parc est géré en trois parties : la partie boisée en biodiversité, la partie accueil public avec des espaces de jeux et de convivialité, ainsi qu'une partie en jardin partagé, qui est gérée par l'association les Jardins de la Passerelle.

Pour les différentes propositions, les habitants peuvent soit se tourner soit vers le conseil communal soit vers le budget participatif de 2023.

V. Divers

Question du rehaussement des maisons, des échoppes avec vue sur les jardins et maisons environnantes :

M. le Maire assure que les permis de construire sont délivrés au vu de leur stricte conformité réglementaire. Un tiers qui veut en contester la légalité peut faire un recours. Le règlement du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux métropole autorise dans le zonage du quartier d'échoppes la surélévation de ces dernières. Cela permet notamment aux familles de s'installer ou de rester dans le quartier.

Le règlement du PLU n'interdit pas d'éclairer les pièces à l'étage. Ces ouvertures, qui respectent les distances du Code civil, génèrent parfois des vues sur les jardins arrière en zone urbaine mais ne peuvent pas être interdites.

Dans un permis de construire, il y a la traduction d'un projet architectural voulu par des administrés à respecter aussi. C'est aussi parfois le rendu du travail d'un homme de l'Art, un architecte. L'appréciation d'une architecture harmonieuse est un critère subjectif, chacun a ses références en la matière. La ville a un regard sur le respect des séquences urbaines d'échoppes. Pour la surélévation d'une maison individuelle, il n'y a pas d'obligation de concertation avec le voisin

Question du pourcentage de logement social à Talence à ce jour ?

M. le Maire précise que l'article L.302.6 du Code de la construction et de l'habitation prévoit qu'un inventaire des logements sociaux, notamment locatifs sociaux des communes, est réalisé chaque année pour contrôler le respect de la loi SRU qui impose un quota de 25% de logements sociaux. La Préfecture nous communique ses chiffres annuellement.

La Ville de Talence, au 1er janvier 2021, comptabilisait 26,35 % de logements locatifs sociaux pour un total de 6 030 logements conventionnés, marquant un arrêt de la baisse enregistrée pour les années 2019- 2020. À noter que la pandémie a ralenti la construction depuis 2019.

Un habitant demande comment sont répartis sur le territoire ces logements sociaux ?

M. le Maire indique que ces logements sont situés en majorité dans le sud de la Ville, sur le domaine Universitaire (CROUS) et le long des grands axes.

La Ville a favorisé l'offre de logement social le long du Cours de la Libération, et Cours du Maréchal Gallieni. Dans le quartier Nord, le parcellaire est moins dense, constitué d'échoppes ou de maisons de Ville et se prête moins à ce type d'offre. Néanmoins des résidences en proposent ou des ensembles immobiliers en proposent quelques-uns.

À savoir, à l'occasion de la dernière modification du PLU, la Ville de Talence a demandé que des ratios de logements sociaux soient inscrits pour s'appliquer au domaine Universitaire. La Métropole n'a pas retenu certaines de nos propositions.

Un autre riverain se demande si chaque nouvelle construction de plus de 2000 m² respecte ce pourcentage ?

Le Maire précise que le principe est qu'un porteur de projet, un promoteur, pour toute opération de 10 logements ou pour la réalisation d'une surface habitable (SHON) de 2 000 mètres carrés doit «réservé » 25% de logements sociaux dans son programme.

La Ville de Talence a réitéré sa demande lors de la dernière modification du PLU que cette surface de 2 000 m² soit abaissée à 1500 m². La Métropole semble y être favorable aujourd'hui. À savoir, les promoteurs déposent des projets flirtant avec ce seuil pour ne pas l'atteindre et pour s'exonérer de cette obligation de réalisation de logements sociaux. La municipalité, peut inciter, mais il est difficile d'imposer.

Question relative à la présence des moustiques sur le territoire :

M. le Maire confirme que la municipalité a mis en place une démarche interne spécifique, qui se décline sur trois niveaux. Tout d'abord en formant ses agents à cette lutte. Ensuite, la Ville agit pour un urbanisme plus vertueux en la matière, comme par exemple en expertisant l'ensemble des bâtiments publics. Enfin, la municipalité crée des « passerelles » avec les habitants en relayant leurs initiatives : mise en place en 2021 des deux projets qui ont reçu le plus de suffrages lors du dernier budget participatif. La Ville a ainsi pu se doter de « bornes » qui aspirent les moustiques au parc Peixotto.

La distribution de plus de 250 pièges à larves de moustiques aux Talençais. La Ville a un partenariat avec le centre de démoustication de Bordeaux métropole qui se déplace pour toutes demandes sur la métropole. Vous pouvez joindre le centre de démoustication au 05 33 89 43 40 ou sur <https://formulaire.bordeaux-metropole.fr/moustique>.

Pour conclure, le Maire rappelle quelques prochains rendez-vous proposés par la Ville :

- ✓ Les fermes pédagogiques les samedis :
 - ❖ 5 mars au jardin partagé du parc Bel Air, de 14h30 à 17h30 ;
 - ❖ 19 mars au parc Triaire, de 15h à 17h ;
 - ❖ 2 avril au parc Peixotto, de 14h30 à 17h30.

- ✓ Les ateliers de la Maison du développement durable, de janvier à mars 2022.